

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 novembre 2010

5 ème séance

Ouverture de la séance à 20h30

Appel nominal :

<u>Ont donné procuration :</u> Francis BESSE à Jean-Pierre LAVAUD Frédéric LLOPIS à Claude PEGOURDIE Laurent PERRIER à Guy LONGQUEUE	<u>Absents :</u> Jean-Pierre LAGERSIE
--	---

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance

DECISIONS :

- **Arrêté 2011-1** : approbation du paiement des frais de justice Affaire Sauvage
- **Arrêté 2011-2** : approbation de la convention Ecole Numérique
- **Arrêté 2011-3** : approbation du contrat de maintenance avec Odyssée Informatique
- **ARRETE PREFECTORAL** information de la préfecture autorisant l'installation classée de la SA COLAS votée à l'UNANIMITE par la commission préfectorale
- **PARKING DES LEZES ET PLACE DE L'HOSPICE** information du choix des entreprises, à savoir **Lot n°1 (éclairage public): Groupement Miane/Colas et Lot n°2 (VRD): Groupement Colas/Miane**
- **ASSAINISSEMENT : DESHYDRATATION DES BOUES** : information du choix de l'entreprise et engagement des travaux dès l'obtention de la notification des subventions sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général

I - DELIBERATIONS

1- AMENAGEMENT DES TERRASSES BECHARIE ET ANCIEN LYCEE

Approbation du choix d'un architecte et demande de subvention à la Région et au Conseil Général

Mme le Maire rappelle que le Contrat de Pôle Structurant souscrit avec la Région, mentionne une fiche action n°5 intitulée «aménagement des jardins en terrasse et valorisation des espaces verts ».

Lors d'une précédente séance, Mme le Maire a proposé d'engager :

- la première tranche de travaux dans les jardins et terrasses du Château Bécharie qui font actuellement l'objet d'une inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- l'aménagement des terrasses de l'ancien Lycée de Garçons pour une somme de 27 470 € d'aide.

Or, à la lecture de notre précédente délibération, la Région a estimé que la subvention qui pouvait être sollicitée n'était pas de 27.470 € mais une subvention limitée à 26 831,25 € Il y a donc lieu de voter à nouveau sur cette base.

Mme le Maire propose de valider ce nouveau financement.

A l'unanimité,

1°) **AUTORISE** Mme le Maire à notifier au cabinet « Lieux-dits » l'étude afférente au jardin du château Bécharie, pour laquelle une consultation de cabinet d'architectes avait été lancée, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

2°) **SOLLICITE** pour cette étude,

- l'attribution d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles spécifique au Château Bécharie,

- l'attribution d'une subvention auprès de la Région Limousin, tant pour le jardin du château Bécharie que des terrasses de l'Ancien Lycée, pour 187.352,00 € globalement,
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Corrèze, tant pour le jardin du château Bécharie que des terrasses de l'Ancien Lycée,

3°) **VOTE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Jardins et terrasses du Château Bécharie : Etat DRAC	68 676,00 €
Conseil Régional du Limousin (14,32%)	26 831,25 €
Conseil Général	13 735,00 €
Fonds libres ou emprunt	28 109,75 €
Soit un total HT	137 352,00 €
<i>- Jardins et Terrasses de l'Ancien Lycée de Garçons</i>	
Conseil Régional du Limousin	10 000,00 €
Conseil Général	7.500,00 €
Fonds libres ou emprunt	32 500,00 €
Soit un total HT	50 000,00 €

4°) **PRECISE** qu'une mise en concurrence pour choix des entreprises sera effectuée par lots.

5°) **MANDATE** Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

02-RUES DU CENTRE ANCIEN

Approbation d'un avenant au marché souscrit avec l'entreprise Miane et Vinatier

Jean-Pierre LAVAUD, adjoint au Maire, indique qu'au titre des travaux supplémentaires afférents au marché des rues du centre ancien souscrit avec la société Miane et Vinatier, il y a nécessité d'un avenant au marché pour une prolongation de délai.

Il est ainsi proposé de souscrire un avenant prolongeant le délai à fin mars 2011.

A l'unanimité

1°) **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant ci-joint au marché pour dépassement du délai initial.

2°) **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

03. CINEMA LOUIS JOUVET

- Approbation de la numérisation de la salle et demandes de subvention à solliciter au Centre National de la Cinématographie, au Conseil Régional et au Conseil Général

REPORTEE

04- RESEAU DE CHALEUR-CHAUFFERIE

- Approbation d'une étude et de la réalisation d'une chaufferie en réseau au groupe scolaire des Buges et demande de subvention auprès de l'Ademe, du Conseil Régional et du Conseil Général

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que le groupe scolaire des Buges a une chaudière installée à la fin des années soixante dix, et qui consomme donc beaucoup de fioul.

Aujourd'hui, entre le renchérissement du baril, et le rendement de la chaudière, il s'avère nécessaire d'étudier une nouvelle chaufferie.

Par ailleurs, le nouveau restaurant scolaire et la maison de l'enfance de la communauté de communes étant reliés à l'actuelle chaufferie, il est proposé d'étudier un mode de chauffage pour l'ensemble des bâtiments publics du site, comme cela a déjà été convenu lors de la convention liant les deux entités juridiques :

- écoles maternelles et primaires
- garderie municipale
- centre de loisir et crèche

- gymnase
- appartements municipaux.
- restaurant scolaire

Mme le Maire soumet donc au vote de l'assemblée, le principe d'une pré-étude qui permettra aux élus, lors d'un prochain conseil municipal, de se positionner dans le choix d'une énergie, et de fait, d'un investissement qui nécessitera une étude complémentaire, base des demandes de subventions qui seront à solliciter. L'étude et l'investissement seront inscrits au Budget Primitif 2011, les demandes de subvention seront sollicitées en 2011, auprès de l'Ademe, de la Région Limousin, et du Conseil général de la Corrèze. Toutefois, d'ores et déjà, l'Ademe est sollicitée pour cette pré étude.

A l'unanimité

- 1°) **APPROUVE** le principe d'une pré-étude pour ce projet.
- 2°) **SOLLICITE** pour cette pré-étude, l'attribution d'une aide financière de l'ADEME,
- 3°) **MANDATE** Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

05-PISCINE MUNICIPALE

- **Approbation d'une étude et de la réalisation de travaux d'une seconde tranche à réaliser, puis la mise aux normes des bassins, en 2011**
- **Demande de subvention au Conseil Général**

Mme le Maire rappelle qu'une première tranche de travaux concernant la filtration des eaux de la piscine et le carrelage des plages a reçu un accord de subvention du Conseil Général en 2010.

Elle précise également que l'A.R.S nous a demandé de mettre en conformité l'ensemble des installations de la piscine, et, en particulier la reprise des eaux des bassins par la surface (la suppression des reprises d'eau en fond de bassin), les pédiluves et autres installations (vitesse de filtration etc....).

Aussi, afin de déterminer et chiffrer exactement les travaux à réaliser (génie civil, tuyauteries, carrelage des bassins, nouvelles canalisations etc....), il est indispensable d'effectuer une étude générale de mise en conformité de la piscine municipale et de déterminer des tranches de travaux tenant compte des prix d'investissement, de fonctionnement, du planning des travaux, et des recherches de financement.

Pour cela, plusieurs bureaux d'études spécialisés ont été consultés sur la base de références, coût de l'étude, planning et expériences. Trois bureaux d'études ont répondu : Limousin-Auvergne Ingénierie, Laumond - Faure, et JFD – Synergie.

Après examen des offres par la commission, il a été retenu l'offre de Limousin-Auvergne Ingénierie pour 21 500 euros H.T.

Mme le Maire propose d'approuver l'offre de Limousin-Auvergne- Ingénierie. Lorsque cette étude sera présentée, le Conseil Général sera sollicité sur la base des travaux de l'étude.

A l'unanimité

- 1°) **APPROUVE**, après consultation de plusieurs bureaux d'études, l'offre de Limousin-Auvergne Ingénierie pour 21 500 euros H.T.
- 2°) **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la réalisation d'une seconde tranche de travaux à la piscine et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.
- 4°) **MANDATE** Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

06- STADE DE LA BORIE BLANCHE

- Création de vestiaires et demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation de ce chantier en 2012

Mme le Maire explique que le Conseil Général de la Corrèze, ne peut retenir par an qu'un seul projet au titre des équipements sportifs.

En 2007, la commune d'Uzerche avait présenté le dossier des vestiaires de la Borie Blanche, qui n'a pas été retenu par l'Assemblée départementale de l'époque. Ce projet consistait à construire un bloc de 2 vestiaires / douches supplémentaires attenant au bâtiment existant permettant d'accueillir le dimanche 4 équipes seniors (effectifs 88 joueurs + encadrement et arbitres) et, le samedi, des équipes de jeunes dans des conditions d'hygiène et de confort les plus adaptées. Il permettait aussi, outre les séances d'entraînement en semaine, d'organiser des tournois supplémentaires, le samedi toute la journée, rassemblant un nombre de jeunes joueurs très important.

Au titre des années 2008 et 2009, la Ville d'Uzerche n'a pas pu redéposer le dossier des vestiaires car le département a utilisé l'enveloppe annuelle des équipements sportifs pour les aménagements à réaliser au complexe de la Minoterie (hébergement et pratique du canoë kayak). Et face au montant de ces travaux, deux phases ont été retenues, donc deux années ont été utilisées, celles de 2008 et celle de 2009.

En 2010, le choix de la restructuration d'équipements sportifs aurait pu donc revenir sur le projet des vestiaires de la Borie Blanche. Or, la restructuration de la piscine municipale s'est imposée pour des raisons techniques (filtres et équipements électriques vétustes) mais aussi suite à la demande de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

En conséquence, les travaux de la piscine municipale (au minimum deux années) risquent de contraindre la commune d'Uzerche à reporter les vestiaires du stade de la Borie Blanche.

Par ailleurs, le Conseil général de la Corrèze a modifié son guide des aides. Désormais, le taux de participation est fonction du coût de fonctionnement de l'immeuble, donc de la qualité de son isolation. A titre d'exemple, le précédent projet des vestiaires présenté en 2007 obtiendrait aujourd'hui, au mieux 10% de subvention, sur une dépense globale estimée à 200.000 €HT. Il y a donc nécessité à imaginer une nouvelle structure aux normes de hautes qualités environnementales afin de pouvoir prétendre à un taux de subvention bien supérieur, mais aussi, pour mieux maîtriser les charges de fonctionnement liées.

Toutefois, les années passées le démontre, Uzerche ayant de nombreuses structures sportives, et par la même de nombreuses demandes de rénovations ou de constructions, il semble indispensable de lancer une étude globale des besoins sportifs pour établir un programme pluriannuel d'investissement.

En effet, après avoir rénové en interne les vestiaires du stade de football, conduit les travaux du complexe de la Minoterie, programmé la réfection de la piscine municipale, il semble que plusieurs demandes sont formulées, tant au stade de la Borie Blanche qu'au gymnase de La Peyre. Or la multiplicité de tous ses lieux à divers endroits de la commune induit des coûts de fonctionnement qu'il faudrait chercher à mutualiser.

Il est donc demandé aux services techniques de la ville d'Uzerche de bien vouloir proposer un programme pluriannuel d'investissement sportif qui réponde aux besoins de la population, dans le respect des engagements d'une Ville reconnue « petite ville durable ». Et de proposer la réalisation de vestiaires adaptés aux besoins des rugbymans.

à l'UNANIMITE

1°) APPROUVE la nécessité de création de vestiaires pour la pratique du rugby, et notamment pour pouvoir accueillir à Uzerche des tournois.

2°) SOLLICITE pour l'année 2012 une subvention du Conseil Général pour réaliser ce projet au titre des équipements sportifs.

3°) DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit inscrit au Budget Primitif de l'exercice correspondant.

07- CAMPING DE LA MINOTERIE - VILLAGE ETAPE

Mme le Maire indique que devant la fréquentation estivale du camping et l'état vétuste des installations sanitaires, elle propose aux élus de s'interroger sur la nécessité de travaux d'agrandissement et de rénovation des équipements sanitaires et des aménagements extérieurs.

Mme le Maire rappelle que la Ville doit répondre à deux objectifs :

- respecter les critères du label Village étape, mais aussi implicitement, les exigences de la clientèle qui viendrait suite à l'obtention du nouveau label, plus beaux détours de France,
- apprécier l'équilibre financier du budget annexe "complexe de la Minoterie" si les nouveaux investissements proposés par les services techniques venaient à être approuvés.

à l'unanimité

- **APPROUVE** une pré-étude confiée aux services techniques de la Ville d'Uzerche, qui permettra de lancer une consultation auprès de cabinets spécialisés dans le tourisme.

8- CIMETIERES – NORMES 2010

Approbation de la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium Demande de subvention au Conseil Général

Mme le Maire expose aux membres présents que la législation funéraire rend obligatoire à compter de fin 2012 pour les communes de plus de 2000 habitants, la création d'un columbarium et d'un espace de dispersion. En effet, les pratiques funéraires évoluent et les personnes optent de plus en plus pour l'incinération. Aussi la question de l'inhumation et de la dispersion des cendres se posent lorsque les familles ont recours à l'incinération.

Aussi, Mme le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour approuver la création d'un jardin du souvenir et d'un columbarium et pour solliciter une aide financière du Conseil Général pour réaliser cette opération.

à l'unanimité

1°) **APPROUVE** la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

2°) **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général pour réaliser ce projet..

3°) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit inscrit au Budget Primitif de l'exercice correspondant.

8.02 – TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURES SUR DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

En 2011, la Ville d'Uzerche se propose de réaliser des travaux de réfection de toiture et zingueuse sur différents bâtiments communaux afin de procéder à un programme général. Le maire sollicite une subvention au Conseil Général de la Corrèze et lancer une consultation groupée auprès des entreprises permettant ainsi d'optimiser les coûts.

Un inventaire et un diagnostic des différents bâtiments montrent que des travaux sont nécessaires sur les bâtiments suivants :

Les carderies :

- travaux de charpente et réfection d'une ferme en totalité
- réfection de zinguerie, noues et faitage
- reprise de couverture et démoussage

Gymnase de la Peyre :

- reprise des avant-toits en bandeau d'asphalte avant restructuration complète

Ancien Pensionnat Sainte Marie :

- réfection des gouttières et descentes en zing
- reprise de couverture au droit des zingeries

Hôtel de Ville:

- réfection de la zinguerie, dalle nantaise périphérie du bâtiment, révision toiture

Ancien Lycée de garçons :

- réfection des zingeries, gouttières, descentes, noquets, bandes de rives et reprise de toiture en ardoise au droit des lucarnes

Ancien Lycée de filles :

- réfection d'entourage de cheminée

Ancienne Sénéchaussée :

- réfection de la zinguerie, noues et faitage

Les travaux sont décrits dans le devis estimatif joint au dossier et s'élèvent à plus de 50 000 €HT. Le présent dossier a pour but de solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention au titre des équipements publics de 25% plafonné à 11 500 €HT

A l'unanimité

9-VOIRIES

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

10- ASSAINISSEMENT

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

11- EAU POTABLE

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

12- TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

Approbation de la mise en place d'une aide spécifique individuelle complémentaire à l'aide du Conseil Général

ANNULEE

13- RUE PIERRE DUPUY

Approbation d'une proposition d'indemnités à verser à M. et Mme GOUJON

REPORTEE

14- LA GANE LACHAUD

Approbation d'un avenant à souscrire dans le cadre de la promesse d'achat de terrains propriété de M. Villatoux

Madame Sophie DESSUS, rappelle que le Conseil municipal a approuvé une révision simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme avec pour objectif, entre autre, de pouvoir accroître l'offre de terrains communaux aux entreprises et artisans souhaitant s'installer sur la commune d'Uzerche.

Pour maîtriser son développement, la Ville d'Uzerche a souhaité se reconstituer une réserve foncière spécifique pour accueillir de nouvelles entreprises. Lors de sa séance du 18 décembre 2007, l'assemblée a approuvé le principe de négocier divers terrains agricoles.

Ainsi, un acte avait été signé. Il mentionnait que l'acquisition serait définitive le 31 décembre 2010. Il est proposé aujourd'hui de signer un premier avenant à cet acte pour signifier que l'acquisition aurait lieu avant le 31 décembre 2011.

A l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à cette acquisition.

15-SERVICES PUBLICS – AFFAIRES FONCIERES

Acquisition de l'immeuble abritant La Poste

Mme le Maire expose que La Poste souhaite vendre l'immeuble du Pont Neuf. Un acquéreur s'était montré intéressé par cette acquisition et un compromis de vente avait été signé entre les deux parties.

La commune souhaitant également se porter acquéreur, elle doit se substituer au premier acquéreur. La substitution a lieu à titre gratuit

Le prix de vente de l'immeuble est fixé à 140 000 € frais d'agence non inclus (10 000 €).

Mme le Maire demande à l'Assemblée de délibérer et d'autoriser la Ville à se substituer à l'acquéreur initial en vue de l'acquisition de ce bien immobilier, et de payer les frais d'agence.

Par ailleurs, elle demande l'autorisation de signer les contrats de location à venir, tant de locaux commerciaux ou d'habitation, et propose d'en fixer les loyers.

A l'unanimité

1°) **AUTORISE** la Commune à se substituer à Monsieur Dorian FRANCESCHI pour l'acquisition de l'immeuble situé Rue du Pont Neuf à Uzerche cadastré section AK220, AK251, AK270 d'une contenance respective de 3a 72ca, 3a 08ca, 91ca, 45ca (total : 8a 16ca)

2°) **PRECISE** que la vente sera réalisée au prix de 140 000 €, plus 10 000 € de frais d'agence, le conseil s'engage à inscrire les dépenses au budget communal.

3°) **FIXE** les loyers comme suit :

- Pour le local affecté à la poste, loyer de 9115,32 € par an sera perçu, au travers d'un nouveau bail commercial à souscrire
- L'appartement : 435 euros + 10 € charges = ordures ménagères
- Le local commercial : 100 €

4°) **AUTORISE** Madame le Maire à signer d'une part, tous les actes à intervenir à l'étude de Me MONTMAUR et d'autre part, les contrats de location.

16- LOYERS COMMUNAUX

Approbation de la révision des loyers communaux

Madame le Maire rappelle que tous les locaux communaux loués le sont par contrat. Ces contrats stipulent une révision annuelle du montant des loyers en fonction soit de l'indice de référence des loyers pour les locaux d'habitation et bureaux, soit de l'indice du coût de la construction pour les autres locaux, ces indices étant transmis trimestriellement par l'INSEE.

Il est proposé de procéder à la révision annuelle prévue aux contrats, en fonction de ces indices, à leur échéance, en informant les locataires par un courrier préalable.

A l'unanimité

APPROUVE le principe consistant à réviser pour l'année 2011 tous les loyers communaux par application de l'indice de référence publié par l'INSEE.

17- SUBVENTION

Refuge des résistances, Armand GATTI

Mme le Maire expose à l'Assemblée que l'association Refuge des Résistants Armand Gatti souhaite développer un projet au centre de détention d'Uzerche portant sur l'expérience d'Armand GATTI au centre pénitentiaire d'Uzerche. Cette action portera sur :

- la sensibilisation des personnes à travers les projections du film « l'Enclos » et du travail théâtral réalisé à la prison de Ris Orangis.

- intervention d'Armand GATTI par le biais d'un débat, d'une discussion ou d'une lecture

- installation d'un atelier de sérigraphie qui retrace l'expérience en train de se dérouler de l'intérieur vers l'extérieur.

- présentation en septembre du résultat de l'expérience collective dans une salle municipale.

Afin de réaliser ce projet, l'association sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention.

A l'unanimité

1°) VOTE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500,00 euros à verser à l'association Refuge des Résistants Armand Gatti .

2°) DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant.

18-MANIFESTATIONS CULTURELLES

Fixation des tarifs

Mme Frédérique REAL, conseillère municipale, rappelle que la Ville d'Uzerche organise de nombreuses manifestations culturelles. Elle propose d'en fixer les tarifs notamment pour l'organisation de salons ou d'expositions culturels.

à l'unanimité

1°) MAINTIENT le prix des places des manifestations culturelles comme suit :

- Tarif plein 8 €

- Tarif réduit 5 €

- Gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans

2°) FIXE le prix pour l'emplacement d'un stand lors de l'organisation de salons ou d'expositions culturels à **70 € par stand**.

3°) AUTORISE Madame le Maire à modifier les tarifs en cas de besoin par décision.

4°) DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le crédit inscrit au Budget Primitif de l'exercice correspondant.

19.01- VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Budget Principal de la Commune Décision modificative n° 3

Madame Catherine CHAMBRAS, adjoint au maire, indique à ses collègues que la Ville propose d'inscrire de nouvelles dépenses et recettes à celles prévues initialement dans le Budget Primitif, dans la section investissement, afin de permettre de faire face aux dépenses d'investissement d'ici l'approbation du budget primitif 2011 ne sera pas voté avant le 15/04/2011.

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
opération 228 article 2131	Achat d'un bâtiment y compris les frais liés	+ 160.000,00	
opération 152 article 2188	Signalisation : pour factures guirlandes Noël	+ 7.000,00	
Opération 224 Article 2313	Travaux supplémentaires au presbytère	+ 11.000,00	
opération n°312 article 2315	Avenue de la Gare	+ 8.047,29	
Opération n° 272 Article 2313	Piscine municipale : ce chantier a été reporté suite à la décision de l'Agence Régionale de Santé : il est proposé d'utiliser une partie des crédits ouverts à cette opération pour financer d'autres travaux, ce qui évite de solliciter un emprunt ; étant entendu que lors du BP 2011, les crédits seront à nouveau ouverts pour réaliser cette opération.	- 60.047,29	
Opération n° 212 Article 2188 Article 2183	A l'article 2188, il est ajouté 8.000 € de dépenses pour l'achat d'un distributeur de sel de route, et du matériel au gymnase. A l'article 2183, il est enlevé 5.000 € au titre du matériel de bureau.	+ 8.000,00 -5.000,00	
16	Souscription de deux emprunts au taux d'intérêt fixe de 1,82 % sur 15 ans		+ 129.000,00
	TOTAL	+ 129.000,00	+ 129.000,00

A l'unanimité

- VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

19.02-VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Budget Principal de la Commune Décision modificative n° 4

Mme Catherine Chambras, adjoint au Maire, expose à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif, il avait été proposé et voté, au titre des travaux effectués en régie (donc par le personnel municipal), la somme prévisionnelle de 60.000 € pour l'année 2010. Or, il y a nécessité de voter les crédits suivants pour intégrer les travaux effectués réellement en régie durant l'exercice comptable 2010, puisqu'à la date de ce jour, les travaux en régie s'élèvent à 83.300,24 €

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2313.231	Gros. Repar. Bât. communaux (ch 040)	+25 000,00	
021.			+25 000,00
	TOTAL	25.000,00	25.000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
023.		+25 000,00	
722.041	Travaux en régie		+25 000,00
	TOTAL	25.000,00	25.000,00

A l'unanimité

- **VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

20- VOTE DE VIREMENTS DE CREDITS

Budget Annexe de l'Assainissement Décision modificative n° 2

Madame Catherine CHAMBRAS, adjointe au maire, indique qu'il convient de rajouter des crédits pour divers petits travaux d'assainissement dans les rues anciennes, mais aussi pour un collecteur au quartier de La Peyre, et d'un déversoir d'orage au Bradascou.

Mme Chambras propose donc de rajouter des crédits au compte de travaux 2315 opération n°12 « Travaux divers » en intégrant au niveau des recettes, une subvention du Conseil général qui a été notifiée le 28 octobre dernier, pour 16.867 €. Celle-ci ne compensant pas la dépense, il est proposé de réduire les crédits aux comptes 2315 n°20 « opération de la gare » (aujourd'hui terminée et d'un coût inférieur aux prévisions) et 2315 n°17 « opération élimination des boues » (dont les travaux n'ont pas débuté).

<u>DESIGNATION DES ARTICLES</u>		<u>CREDITS SUPPLEMENTAIRES</u> <u>A VOTER</u>	
<u>ARTICLE</u>	<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
2315-12	Travaux divers	+ 30 000,00	
2315-20	Opération avenue de la gare	-11 000,00	
2315-17	Opération Elimination des boues	-2 133,00	
1323	Subvention du Conseil Général		+16.867,00
	TOTAL	+16.867,00	+16.867,00

A l'unanimité

- **VOTE** en dépenses les suppléments et diminutions de crédits indiquées ci-dessus.

21- VOTE DE VIREMENTS DE CREDITS

Budget Annexe de l'Eau Potable Décision modificative n° 2

Madame Catherine CHAMBRAS, adjointe au maire, indique que suite à la cession d'un terrain, il est nécessaire de passer des écritures comptables.

Mme Chambras propose de régulariser.

<u>DESIGNATION DES ARTICLES</u>		<u>CREDITS SUPPLEMENTAIRES</u> <u>A VOTER</u>	
<u>ARTICLE</u>	<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
675	Produit des cessions des immobilisations	+ 80,00	
6063		- 80,00	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
211	TERRAINS		+ 80,00
131			- 80,00
	TOTAL	00,00	00,00

A l'unanimité

VOTE en dépenses les suppléments et diminutions de crédits indiquées ci-dessus.

21- VOTE DE VIREMENTS DE CREDITS

Budget Annexe de l'Eau Potable Décision modificative n°3

Madame Catherine CHAMBRAS, adjointe au maire, indique que pour finir de régler les factures de travaux d'eau potable il est nécessaire d'ajouter des crédits sur l'opération correspondante. Ces crédits

seront pris sur l'opération de l'avenue de la Gare qui est terminée.

Mme Chambras propose de régulariser

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2315.13	DIVERS	+8 000.00	00.00
2315.22	AVENUE DE LA GARE	- 8 000.00	00.00
	<u>TOTAL</u>	00,00	00,00

A l'unanimité

VOTE en dépenses les suppléments et diminutions de crédits indiquées ci-dessus.

22- DEMANDE AGREMENT SERVICE CIVIQUE

Autorisation de solliciter un agrément « Education pour tous et environnement »

Mme le Maire souhaite que la Ville d'Uzerche s'inscrive dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 afin d'accompagner des jeunes, de satisfaire leur sens civique et leur engagement dans des missions d'intérêt général.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la mixité sociale. Il permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité ».

L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et ce pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Le service civique donne lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation de transport pourront être couverts par des prestations en nature (hébergement gratuit, accès à un établissement de restauration collective) et par le versement d'une indemnité de 150 €par mois.

Un tutorat doit être garanti à chaque jeune. Il doit être désigné au sein de la structure d'accueil et sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer pour demander un agrément pour un engagement de service civique.

à l'unanimité

1°) **SOLLICITE** un agrément « Education pour tous et Environnement » pour un engagement de service civique.

2°) **AUTORISE** la collectivité à accueillir un jeune en service civique volontaire.

3°) **APPROUVE** le versement de prestations en nature et d'une indemnité complémentaire de 150 €par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

4°) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le crédit inscrit au Budget Primitif de l'exercice correspondant.

23- PERSONNEL MUNICIPAL

Mise à jour du tableau des effectifs

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services et suite à la Commission Administrative Paritaire, de modifier le tableau des emplois.

A ce sujet, Mme le Maire indique que les ateliers municipaux ont été réorganisés suite au départ en retraite de Daniel Bouilhaguet, à la prise de fonction de Damien Dupuy au poste de responsable des ateliers municipaux, mais aussi au futur départ en retraite de Jacques Chassagne, à la mise en disponibilité renouvelée de Ludovic Fréville, ou bien encore à la mise en disposition de Bruno Pical à la communauté de Communes, mais aussi à divers avancements de grade validés par la Commission Technique Paritaire du Centre de gestion.

Ainsi, par un effet de domino, Mme le Maire propose, tout en maintenant constant le nombre de fonctionnaires à la Ville, que les trois agents sous contrat d'accompagnement dans l'emploi embauchés aux spécialités électricité, plomberie, et maçonnerie, puissent à la fin de leur contrat actuel, bénéficier d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe stagiaire.

A l'unanimité

1°) **DECIDE** d'adopter les suppressions et les créations d'emplois ainsi proposés et de modifier en conséquence, à partir du 1 janvier 2011 les postes budgétaires à temps complet, comme suit (les postes à temps non complet sont mentionnés entre parenthèses) :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- Attaché	1
- Rédacteur en chef	1
- Rédacteur principal	0
- Rédacteur	0
- Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	2
- Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	6 au lieu de 5

FILIERE CULTURELLE

- Assistant Territorial Qualifié de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	0
- Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	3 (dont 1 à temps non complet 28H/sem)

FILIERE TECHNIQUE

- Ingénieur Principal	1
- Ingénieur	0
- Agent de maîtrise	3
- Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	2 au lieu de 3
- Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	6 au lieu de 7
- Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe	7
- Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe	20 (dont
	1 à temps non complet 28H/sem;
	1 à temps non complet 17,5H/sem ;
	1 à temps non complet 21H/sem et
	1 poste à 7H/sem)

FILIERE SOCIALE

- Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	1
- Agent Spécialisé 1 ^{ère} classe des Ecoles maternelles	2 au lieu de 3

2°) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits que le Conseil s'engage à ouvrir si besoin.

24- PERSONNEL COMMUNAL -ASSURANCE COLLECTIVE DU PERSONNEL TITULAIRE OU STAGIAIRE AFFILIE A LA C.N.R.A.C.L.

Approbation du choix du groupe prestataire au titre de l'année civile 2011

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de ce nouveau contrat.

Mme le Maire donne lecture des différentes propositions faites par divers organismes, étant précisé que les prestations contenues dans les contrats, diffèrent selon les organismes.

Monsieur PAULY (MMA) propose de maintenir le contrat actuel à 5,10 % de la masse salariale au lieu de 5,70 pour 2010, malgré les très nombreuses absences (Perrier, Chassagne, Soleilhavoup, Célérier, Ferreira). Aucune autre offre concurrentielle n'a été reçue.

A l'unanimité

DECIDE

- De retenir la proposition de MMA et de conclure avec cette société, par l'intermédiaire de l'agence PAULY - 9 Place Carnot à TULLE, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du **1^{er} janvier 2011** et pour une durée de un an,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles pour l'application de ce contrat d'assurance avec MMA Assurances.

25-STATUT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE **Approbation d'une modification statutaire**

Mme le Maire informe les membres présents que la Communauté de Communes à modifier ses statuts. En effet, la convention de partenariat financier 2011-2012 qui a pour objet l'intervention financière du conseil général pour aider les instances de coordination à assurer et développer des services aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes handicapées du canton, entraîne la suppression de la mention « gérontologique ». Il convient de remplacer cette mention par la mention « de l'autonomie ».

Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver la modification de statuts de la Communauté de Communes.

à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communautés de Communes à savoir :
B. GROUPES COMPETENCES OPTIONNELLES :
 - Actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées
 - . Organisation et gestion du service d'aide-ménagère à domicile
 - . Mise en place des actions de l'instance de coordination **de l'autonomie**.

26- CONTRAT DE PAYS VEZERE AUVEZERE

Mme le Maire informe les membres présents que la Commune d'Uzerche, membre de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, a actuellement une opération FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour une zone dite « centre ancien », qui court depuis le 3 juin 2010.

Or dans le cadre du contrat de pays Vézère Auvézère, une DCT (Demande Collective Territorialisée) en faveur des activités de proximité commerciales, artisanales et de services est mise en place à compter du 16 novembre 2010.

Cette DCT permet aux porteurs de projets de bénéficier de diverses aides financières, pour le soutien aux activités de centre bourg. Il en est donc ainsi de la zone dite de Centre ancien d'Uzerche. Toutefois, Uzerche est constitué historiquement de trois quartiers distincts, donc de trois périmètres de centralités. Il est proposé que le contrat de pays puisse retenir trois zones distinctes, dont la carte sera annexée au règlement de la DCT.

Ainsi, en sus du périmètre défini pour la convention urbaine du FISAC, il est proposé d'approuver deux autres zones sur lesquelles s'appliquera le règlement de la DCT du Pays Vézère Auvézère : la zone du quartier dit du Tunnel et la zone de Sainte Eulalie.

Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver ces trois zones distinctes.

à l'unanimité

- **APPROUVE** que le contrat de pays puisse retenir trois zones distinctes, dont la carte sera annexée au règlement de la DCT.

27- FOURNITURE DE FUEL

Approbation d'un avenant au marché souscrit avec l'entreprise SNC ALVEA

Mme le Maire indique qu'en raison de la fluctuation du prix du fuel domestique, de la création de

points de livraison supplémentaires au groupe scolaire des Buges et des températures hivernales plus froides que l'année précédente, il y a nécessité d'un avenant au marché pour augmenter le montant initial du marché.

Il est ainsi proposé de souscrire un avenant augmentant le montant initial du marché.

A l'unanimité

1°) **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant ci-joint au marché pour augmentation du montant initial.

2°) **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

28-SUBVENTION

Association « Pour la Formation Professionnelle, l'Environnement et la Solidarité »

Mme le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du projet papeterie, la ville d'Uzerche a déposé un second projet de Pôle d'Excellence. Ce projet doit être porté par une association qui aura pour objet de suivre et d'animer le Pôle d'excellence Rural « Formation Professionnelle - Environnement - Solidarité - Pour que l'homme se réapproprie son espace dans un monde mieux équilibré et respectueux de chacun » dans le but de faire d'Uzerche un pôle d'excellence en ce qui concerne, la formation, l'environnement et la solidarité.

Cette association aura pour seul et unique frais, la facture de sa création statutaire, soit 44 € Aussi, l'association sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention de 44 euros.

A l'unanimité

1°) **VOTE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 44,00 euros à verser à l'association « Pour la Formation Professionnelle - Environnement - Solidarité - Pour que l'homme se réapproprie son espace dans un monde mieux équilibré et respectueux de chacun ».

2°) **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant.

29- EMPRUNT

Approbation de délégation

Mme CHAMBRAS, Adjointe au Maire, explique que dans le cadre de la gestion des emprunts, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au remboursement anticipé du contrat MIN059571EUR001 en cours selon les termes convenus avec DEXIA l'établissement prêteur.

A l'unanimité

1- **PROCEDE** au remboursement anticipé du contrat MIN059571EUR001 en date d'effet du 01/02/2011 selon les termes convenus avec DEXIA, établissement prêteur. Le capital remboursé par anticipation s'élève à 310 246,90 € avec indemnité compensatrice de 73 774,93 €

2- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice correspondant.

II – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,
Guy LONGEQUEUE

Le Maire,
Sophie DESSUS